Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240415-BC2024-045-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Zone industrielle des Livraindières à Dreux : autorisation de vente d'un terrain à la SCI LA LISANDIERE

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°BC2024-045

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	2
Votants	19
Secrétaire de séance : Emmanuelle Bonhomme	

L'an 2024, le 15 avril 2024 à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 9 avril 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES),Pierre SANIER (BU).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) et Jean BARTIER (GARNAY)

Pouvoir(s) :
Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Monsieur Damien STEPHO (Vernouillet)
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Sébastien LEROUX (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Depuis 2015, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est propriétaire d'un terrain non bâti d'une superficie de 16 917 m², situé rue Pierre Lefaucheux à Dreux.
La société VALLEE a récemment fait l'acquisition des murs et du terrain de la société MEDIALOG, située au-dessus de ce terrain.
Elle souhaite s'étendre et a récemment exprimé son souhait d'acquérir une emprise foncière d'environ 2 330 m² à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Ce foncier se trouve en partie sur les parcelles CH670 et CH674.

Cette emprise n'étant pas indispensable aux aménagements à venir, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est favorable à cette cession.

Un géomètre est missionné pour réaliser le projet de division.
Le prix de vente est de 45 € HT/m², conformément à la délibération n°CC2023-117 du conseil communautaire du 22 mai 2023.

France Domaine, dans un avis en date du 15 janvier 2024, a estimé ce terrain au prix de 25 € HT/m².

La société qui portera l'acquisition sera la SCI LA LISANDIERE.

***VU** le 9° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour décider de l'aliénation des biens mobiliers supérieurs à 15 000 € HT et la cession ou l'acquisition des biens immobiliers inférieurs à 500 000 € HT ;*
***VU** la délibération n°CC2023-117 du conseil communautaire du 22 mai 2023 portant modification des prix de vente du foncier dans les zones d'activité économique (ZAE) : ZAC des Forts à Chérisy / ZAC Porte Sud à Vernouillet / ZAC des Livraindières à Dreux / ZAC des Merisiers à Germainville / ZI Vauvettes-Tisonnière à Vernouillet / ZI de Brezolles / ZA de la Vallée du Saule à Tremblay-les-Villages / ZI des Livraindières à Dreux.*
***VU** l'avis France Domaine du 15 janvier 2024.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente d'une emprise foncière d'environ 2 330 m² qui sera extraite des parcelles CH670 et CH674, située à Dreux, au prix de 45 € HT/m², à la SCI LA LISANDIERE ou toute société s'y substituant ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 23/04/2024	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 23/04/2024
	Gérard SOURISSEAU **Président** — **Emmanuelle BONHOMME** **Secrétaire de séance**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	